

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE  
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 701-79  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS  
RELATIVES AUX ACCÈS UNIVERSELS POUR LES BÂTIMENTS COMPRENANT UNE MIXITÉ  
D'USAGES**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-79 :**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, du premier projet de Règlement 701-79 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les dispositions relatives aux accès universels pour les bâtiments comprenant une mixité d'usages, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 4 mai 2023 à partir de 18 h, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- **Article 2 :** Modification de l'article 4.82.1 de la section 13 du Chapitre 4 du règlement de zonage 701 portant sur l'aménagement d'un bâtiment mixte afin d'assouplir les normes pour les accès universels notamment pour des bâtiments déjà construits

**QUE** ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

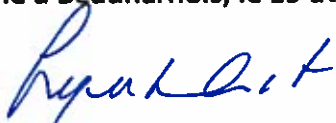
**QUE** le premier projet de règlement 701-79 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le premier projet de règlement 701-79 peut être consulté en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.

**Donné à Beauharnois, le 19 avril 2023.**



**Lynda Daigneault, greffière adjointe**